



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 17 FÉVRIER 2020, À 20 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

EST ABSENT :

M.	Réjean Girard	Conseiller
----	---------------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
20 JANVIER 2020**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 27 janvier 2020

4.1.1 Modification au calendrier des séances du conseil municipal 2020

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

Rés. 2020-33

Rés. 2020-34

Rés. 2020-35



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-04 et de modifier le calendrier des séances du conseil municipal 2020 adopté le 16 décembre 2019 par la résolution 2019-437 afin de déplacer la séance ordinaire prévue le mardi 19 mai 2020 au lundi 25 mai 2020, à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Demande de subvention 2020-2021 - Ministère de la Culture et des Communications

Rés. 2020-36

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-04 et d'autoriser la responsable culture et bibliothèque à déposer et signer tous les documents nécessaires concernant la demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Addenda au protocole d'entente - Municipalité de Baie-Trinité

Rés. 2020-37

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2020-02 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'addenda au protocole d'entente liant la Ville de Baie-Comeau et la municipalité de Baie-Trinité en ce qui concerne la fourniture de services pour le combat contre les incendies et la prévention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-38

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2020-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général spécial du 3 février 2020

4.2.1 Politique d'embauche du personnel étudiant

Rés. 2020-39

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-04 et d'adopter la Politique d'embauche du personnel étudiant.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3 Comité général du 11 février 2020

4.3.1 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Coordinatrice à l'approvisionnement et gestion contractuelle

Rés. 2020-40

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-05 afin de nommer madame Sabrina Thibeault au poste de coordinatrice à l'approvisionnement et gestion contractuelle du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Nomination au Service des travaux publics et des services techniques - Technicien en instrumentation, contrôle et programmation

Rés. 2020-41

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-07 afin de procéder à la nomination de monsieur Samuel Tremblay au poste de technicien en instrumentation, contrôle et programmation du Service des travaux publics et des services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Proclamation - Mars « Mois national de sensibilisation à l'épilepsie »

Rés. 2020-42

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2020-03 et de proclamer le mois de mars « Mois national de sensibilisation à l'épilepsie » à Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Demande de subvention RÉCIM - Aménagement d'une caserne au 16, avenue Roméo-Vézina

Rés. 2020-43

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2019-34 et d'autoriser la présentation du projet d'aménagement d'une caserne au 16, avenue Roméo-Vézina au programme de Réfection et de construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De plus, la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et ceux d'exploitation en continu du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Addenda au protocole d'entente - Croisières Baie-Comeau - Gestion du tourisme

Rés. 2020-44

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2020-02 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'addenda au protocole d'entente entre la Ville de Baie-Comeau et Croisières Baie-Comeau - Gestion du tourisme, prévoyant une aide financière additionnelle de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Protocole d'entente - La maison des jeunes La Relève

Rés. 2020-45

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-01 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois ans, soit pour les années 2020, 2021 et 2022 avec l'organisme « La maison des jeunes La Relève », prévoyant une aide financière de 16 264,89 \$ par année ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur de 1 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Révision périodique de l'exemption de taxes - Groupe de la Côte inc.

Rés. 2020-46

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-11 et de confirmer à la Commission municipale que la Ville n'entend pas demander une audience concernant la demande de révision périodique de l'exemption de taxes du Groupe de la Côte puisque la situation et le mandat de cet organisme n'ont pas changé. La Ville s'en remet donc à la décision de la Commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Annexe au bail des maisons mobiles - Conditions relatives au créancier hypothécaire

Considérant la possibilité, pour les institutions financières, d'accorder des prêts garantis par hypothèque sur des maisons mobiles;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau est propriétaire de tous les terrains réservés à l'implantation d'une maison mobile sur son territoire;

Considérant que la Société canadienne d'hypothèques et de logement exige, quant à l'assurabilité de prêts garantis par hypothèque sur des maisons mobiles, de procéder à la cession du bail de location dans l'éventualité d'une reprise bancaire pour défaut de respecter les engagements prévus au prêt;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la Ville, afin de permettre l'octroi d'une hypothèque immobilière aux propriétaires de maisons mobiles, accepte certaines conditions et renonce à certains droits à titre de propriétaire des terrains;

Rés. 2020-47

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-16 et d'accepter l'annexe au « Bail de location d'un terrain destiné à l'installation d'une maison mobile - Conditions relatives au créancier hypothécaire », laquelle prévoit notamment que la Ville autorise le locataire à consentir des sûretés sur toute construction érigée sur le terrain loué, renonce au bénéfice de l'accession et s'engage à aviser le créancier hypothécaire en cas de défaut du locataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Abrogation de la résolution 2019-240

Rés. 2020-48

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2020-01 et d'abroger la résolution 2019-240 qui accordait le contrat découlant de l'appel d'offres 2019-19 « Réaménagement de l'aire de stationnement au Carrefour-Maritime » à l'entrepreneur Location Excavation R.S.M.F. inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10 Radiation des mauvaises créances de l'année 2019

Rés. 2020-49

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-04 et d'approuver la liste de radiation des mauvaises créances de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-50

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2020-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-51

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-06 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.13 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-52

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du coordonnateur des communications et du service à la clientèle portant le numéro CO2020-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.14 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-53

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2020-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.15 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-54

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2020-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.16 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 21 janvier 2020

Rés. 2020-55

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2020-02 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 21 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Comité général du 17 février 2020

4.4.1 Plan d'action 2020 à l'égard des personnes handicapées

Rés. 2020-56

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2020-05 et d'accepter le plan d'action 2020 à l'égard des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.2 Commandite et visibilité - Gala du mérite touristique 2020

Rés. 2020-57

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2020-06 et d'accorder une commandite de 3 001 \$, taxes incluses, équivalente à un partenariat de niveau « Ambassadeur » à Tourisme Côte-Nord pour l'organisation du Gala du mérite touristique 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.3 Renouvellement du protocole d'entente - Corporation plein air Manicouagan

Rés. 2020-58

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2020-06 et d'approuver le protocole d'entente d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 avec la Corporation plein air Manicouagan, prévoyant une aide financière de 210 000 \$, plus les taxes applicables, pour le fonctionnement, et de 70 000 \$, taxes comprises, pour la consommation énergétique.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.4 Projet de réfection des piscines du parc Saint-Nom-de-Marie et du parc Napoléon-Paul-Otis dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Rés. 2020-59

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-08 et que la Ville de Baie-Comeau confirme son engagement dans le cadre du dépôt d'un projet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

De plus, il est résolu :

- Que la Ville autorise la présentation du projet de réfection des piscines du parc Saint-Nom-de-Marie et du parc Napoléon-Paul-Otis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière pour les infrastructures sportives et récréatives;
- Que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- Que la Ville désigne monsieur François Corriveau, directeur général, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.5 Projet de réfection du centre Henri-Desjardins dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Rés. 2020-60

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-09 et que la Ville de Baie-Comeau confirme son engagement dans le cadre du dépôt d'un projet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

De plus, il est résolu :

- Que la Ville autorise la présentation du projet de réfection du centre Henri-Desjardins au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière pour les infrastructures sportives et récréatives;
- Que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- Que la Ville désigne monsieur François Corriveau, directeur général, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.6 Projet de construction d'un terrain de balle à recouvrement synthétique dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Rés. 2020-61

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-11 et que la Ville de Baie-Comeau confirme son engagement dans le cadre du dépôt d'un projet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

De plus, il est résolu :

- Que la Ville autorise la présentation du projet de construction d'un terrain de balle à recouvrement synthétique au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière pour les infrastructures sportives et récréatives;
- Que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- Que la Ville désigne monsieur François Corriveau, directeur général, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.7 Pôle de développement économique - Soutien à l'Union des municipalités du Québec

Attendu que le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Attendu que les MRC jouent un rôle d'accompagnateur et que les municipalités jouent un rôle de catalyseur en matière de développement économique;

Attendu que les cités régionales et les municipalités de centralité sont des pôles de développement qui dynamisent l'économie des régions;

Attendu que les pôles de développement ont sur leur territoire des parcs industriels, des équipements supra locaux ainsi que des infrastructures d'accueil pour la classe créative;

Attendu que les pôles de développement facilitent le transfert technologique par la présence d'institutions d'enseignement et d'entreprises à caractère technologique comme les firmes d'ingénierie, les services de proximité aux entreprises et les réseaux d'innovation;

Attendu que les pôles de développement ont une capacité d'attraction pour la venue de nouveaux entrepreneurs et de support au développement d'entreprises existantes;

Attendu que les pôles de développement servent de relais avec les marchés des grands centres à travers les réseaux d'entreprises de services et les réseaux de transport;

Attendu que les pôles de développement sont des pôles de développement économique majeurs qui rayonnent au-delà de leur territoire et de leur région;

Rés. 2020-62

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-01 et de recommander que la ministre du Développement économique local et régional, madame Marie-Ève Proulx, reconnaisse le rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine Stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.8 Implantation d'un centre de la petite enfance (CPE) de 45 places au 1000, rue de Mingan - CPE Magimuse

Rés. 2020-63

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-02 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'entente relative aux travaux de construction avec le « Centre de la petite enfance Magimuse », selon les conditions prévues à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.9 Réseau électrique - Dépenses en immobilisations et fonds de roulement

Rés. 2020-64

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur adjoint de la division électricité des travaux publics et services techniques portant le numéro EL2020-01 et d'autoriser le financement de 95 000 \$, plus les taxes applicables, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans, pour la fourniture de deux transformateurs sur socle, ainsi que les câbles et les raccords nécessaires à leur fonctionnement pour deux nouvelles demandes d'alimentation électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.10 Disposition d'éléments d'actifs 2018

Rés. 2020-65

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2020-04 et d'approuver la liste des dispositions d'éléments d'actifs pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.11 Disposition d'éléments d'actifs 2019

Rés. 2020-66

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2020-05 et d'approuver la liste des dispositions d'éléments d'actifs pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.12 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-67

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.13 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2020-68

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2020-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.14 Listes de comptes 2019-45, 2019-46, 2019-47 et 2020-01

Rés. 2020-69

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-06 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2019-45, 2019-46 et 2019-47 et 2020-01 pour les périodes 45, 46 et 47 de l'année 2019 ainsi que la période 01 pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogation mineure - 9, avenue Frontenac

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation d'une remise isolée pour la résidence du 9, avenue Frontenac. La remise possède une marge de recul latérale de 0,61 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge minimale de 0,90 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 1788, rue Papineau

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage situé en cour arrière de la résidence du 1788, rue Papineau. Le garage possède une marge arrière de 0,65 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge minimale de 0,9 m pour ce type de construction.

Toutefois, la dérogation n'a pas pour effet de régulariser l'empiètement de la construction dans la servitude numéro 66023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Dérogation mineure - 56, avenue de Berneval (marge latérale)

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation d'un garage isolé pour la résidence du 56, avenue de Berneval. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,70 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge minimale de 0,90 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Dérogation mineure - 56, avenue de Berneval (distance de la résidence)

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

Rés. 2020-70

Rés. 2020-71

Rés. 2020-72

Rés. 2020-73



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation d'un garage isolé pour la résidence du 56, avenue de Berneval. Le garage possède une distance de 1,1 m du bâtiment principal, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 2 m entre le garage isolé et le bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Résolution finale - Autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Lots 5 770 507, 5 770 508 et 5 770 509

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

6.2 Demande d'usage conditionnel pour conteneur - 44-46, boulevard Comeau

Considérant que l'entreposage est entièrement complémentaire à l'usage principal;

Considérant que le conteneur est implanté de façon à être le moins visible de la voie publique;

Considérant que le nombre de conteneurs est proportionnel à l'espace disponible sur l'emplacement et que la superficie au sol du conteneur n'est pas supérieure à la superficie au sol du bâtiment principal;

Considérant que le conteneur est installé convenablement sur un terrain nivelé et soigné et n'est pas surélevé du sol;

Considérant que le conteneur n'est pas propre et exempt de rouille, ni peint de manière à s'harmoniser aux couleurs du bâtiment principal et qu'il n'est pas dépourvu de publicité et de lettrage;

Rés. 2020-74

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-12 et d'accepter la demande d'usage conditionnel permettant d'autoriser, dans la zone 267 C, un conteneur aux fins d'entreposage sur le terrain du 44-46, boulevard Comeau, **conditionnellement** à ce que le conteneur soit repeint pour éliminer le lettrage et la rouille et de façon à s'harmoniser aux couleurs du bâtiment principal, et ce, au plus tard le 1^{er} juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Demande d'usage conditionnel pour conteneurs - 650, rue de Parfondeval

Rés. 2020-75

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De retourner ce dossier au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 96-486 concernant les stationnements privés

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 96-486 concernant les stationnements privés.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Ce règlement est adopté afin que les ententes intervenues avec les organismes publics concernant l'émission de constats d'infraction sur leurs terrains ne soient plus annexées au règlement.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Onil Lévesque donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin d'apporter quelques modifications concernant le centre de ski du Mont Ti-Basse, soit, entre autres, la carte multiple, l'âge de la catégorie « Junior », l'ajout d'une tarification pour un groupe corporatif et des spécifications concernant les glissades sur chambre à air, le tout afin de favoriser les activités familiales.

Également, il y a lieu d'abolir les frais de retard de documents à la Bibliothèque Alice-Lane suite au projet pilote.

7.3 Projet de règlement concernant les modalités de publication des avis publics

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant les modalités de publication des avis publics.

Ce règlement est adopté afin de permettre la publication des avis publics sur le site Internet de la Ville et de résumés de ces avis dans les journaux, conformément aux articles 345.1 à 345.4 de la Loi sur les cités et villes.

7.4 Projet de règlement - Travaux d'immobilisations 2020 - Aménagement de bureaux, inspection des conduites d'égout, vidange des étangs et travaux divers - Emprunt de 2 543 000 \$

La conseillère Viviane Richard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant des travaux d'immobilisations 2020 - Aménagement de bureaux, inspection des conduites d'égout, vidange des étangs et divers travaux, décrétant un emprunt de 2 543 000 \$.

Ces travaux consistent, entre autres, en l'aménagement de bureaux administratifs à l'hôtel de ville, l'inspection télévisée des conduites d'égout pour nettoyage et inspection, vidanges des boues - étangs Marquette et Mingan, modification au système de refroidissement du centre Henry-Leonard et du centre Henri-Desjardins à l'ammoniac, réparation de bris d'aqueduc, réparation et réfection de pavage, réfection des piscines du parc St-Nom-de-Marie et du parc Napoléon-Paul-Otis.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 96-486 concernant les stationnements privés

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 96-486 concernant les stationnements privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2020-76



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2020-77

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt d'un projet de règlement concernant les modalités de publication des avis publics

Rés. 2020-78

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Dépôt d'un projet de règlement - Travaux d'immobilisations 2020 - Aménagement de bureaux, inspection des conduites d'égout, vidange des étangs et divers travaux - Emprunt de 2 543 000 \$

Rés. 2020-79

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter pour dépôt le projet de règlement - Travaux d'immobilisations 2020 - Aménagement de bureaux, inspection des conduites d'égout, vidange des étangs et divers travaux - Emprunt de 2 543 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2020-998 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis une recommandation favorable;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019;

Considérant que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son remplaçant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 9 janvier 2020;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 20 janvier 2020;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'aucune demande n'a été reçue;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2020-80

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le Règlement 2020-998 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2020-999 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives afin de mettre à jour les fonctions des directeurs selon le nouvel organigramme de la Municipalité;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 20 janvier 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2020-81

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2020-999 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2020-82

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**YVES MONTIGNY
MAIRE**

**ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE**